

Reçu le 08/12/2017



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du jeudi 30 novembre 2017

DLB 2017/153

L'an deux mille dix-sept et le jeudi 30 novembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation** : 21 novembre 2017

**Affichage de la convocation** : 23 novembre 2017

**Présents** : Richard BAGAN, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Dominique BIGARI, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Irène LATAPIE, Michel LOUP, Daniel MARECHAL, Marie-Antoinette MORA, Claude VISTE, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Jean-Luc GUIRAUDOU, Chantal GUILHOU, Muriel ICHER, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Pierre-Marie MARHUENDA, Jacques MARTI, Noëlle MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Daniel RENAUD, Alain RYAux, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Sylvie KLEIN, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Emmanuel VILLANEUVA.

**Absents excusés** : Gérard ABELLA, Guy ASSEMAT, Gérard BARRAU, Jean-Claude RENAUD, Jacques BOLINCHES, Sébastien FREY, Laure GODREFROY, Alain GRENIER, Gérard BOYER, Jean-Luc CHAILLOU, Gilles D'ETTORE, Alain DURAND, Francis FORTE, André FRETAY, Cyril GAUDY, Vincent GAUDY, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Alain HUC, Isabelle HUGOUNET-PULLARA, Philippe HUPPE, Geneviève JALBY, Alain JARLET, Géraldine KERVELLA, Laure GODEFROY, Maxime LAUGE, François LLOP, Serge MALDONADO, Bernard MONTAGUD, Alain MARTI, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Martine RAYNAUD, Christian RIGAUD, Gaby RUIZ, Manuelle RODRIGUEZ, Véronique SALGAS, Henri SANCHEZ, Henri SAUCEROTTE, Christophe THOMAS, Christian THERON, Hubert GRAS, Paul ISARD, Pierre-Jean ROUGEOT.

**Secrétaire de séance** : Adam DA SILVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet** : Convention pour des prestations de conseils et d'assistance pour les filières de valorisation du SICTOM n° 2018-SPL-01 – Phase 2 : Suivi études définitions centre de tri et méthanisation, suivi schémas directeurs Ouest Hérault

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des missions confiées par le SICTOM à sa SPL OEKOEMED, la construction de l'Unité de Traitement de VALOHE a débuté. Elle permettra le traitement des déchets de notre collectivité sur notre territoire.

Cependant, le volet méthanisation nécessite en 2018 la réalisation d'études complémentaires pouvant être confiées par la SPL notamment pour permettre la réinjection directe du biogaz plutôt que la cogénération avec production d'électricité. En effet, la réinjection directe de biogaz dans le réseau GrDF apparaît plus vertueuse pour l'environnement, et plus intéressante économiquement aujourd'hui.

Reçu le 08/12/2017

Par ailleurs, pour envisager la réalisation d'un centre de tri à l'échelle de l'Ouest de l'Hérault, un groupe de travail réunissant les collectivités du territoire a permis de montrer l'opportunité d'une mutualisation. Ce travail doit être poursuivi en 2018 avec le chiffrage économique du centre de tri, son implantation et la validation du montage par les collectivités. La SPL se positionne comme AMO sur cette opération.

Enfin les Agglomérations Béziers-Méditerranée et Hérault-Méditerranée avec le SICTOM de Pézenas-Agde se sont associées pour poursuivre la coopération auprès des établissements publics de l'Ouest de l'Hérault disposant de la compétence traitement des déchets (Communauté d'Agglomération de Thau, Syndicat Mixte Centre Hérault, Communauté de Communes Grand Orb, Communauté de Communes La Domitienne et la Communauté de Communes Sud Hérault) dans le but de promouvoir un schéma directeur à cette échelle et compatible avec le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD). Pour ce faire, l'assistance de la SPL a été sollicitée.

Pour l'exécution de l'ensemble des prestations précitées le SICTOM et la SPL conviennent de signer une convention qui reprendra les éléments suivants :

- En investissement : Mission d'AMO pour la définition d'un centre de tri mutualisé pour l'ouest Hérault et Mission d'AMO pour les études nécessaires à la réalisation d'une unité de méthanisation sur VALOHE,

Base de rémunération forfaitaire mensuelle correspondant à 3 jours/mois à 780 € H.T,

- En fonctionnement : Assistance à la définition du Schéma Directeur de traitement des déchets de l'Ouest Hérault en relation avec les EPCI voisins et en cohérence avec le Plan Régional,

Base de rémunération forfaitaire mensuelle correspondant à 1 jour/mois à 780 € H.T,

- En fonctionnement : selon besoins ponctuels et sur la base d'une lettre de mission : assistance technique portant sur tout dossier en relation avec le traitement et la valorisation des déchets,

Base de rémunération : jour réellement consommé à 780 € HT /unité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée, l'autorisation de signer la convention avec la SPL, selon les modalités exposées plus haut.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

**Le Président,**

**Alain VOGEL-SINGER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 8.12.2017

et de sa publication le 8.12.2017

A Nézignan l'Évêque, le 8.12.2017

**SMICTOM PEZENAS-AGDE**

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 [www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)